

LE DEGRÉ DE CIVILISATION D'UNE SOCIÉTÉ S'APPRÉCIE À SON NIVEAU DE PROTECTION SOCIALE.

POUR UN SYNDICALISME CGT RETRAITÉS DYNAMIQUE ET RENFORCÉ

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, futurs retraités. Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'imposent, qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint, mais un syndicalisme de revendications et de luttes.

1. Retraités, syndiqués à part entière.

Les retraités sont, au même titre que les travailleurs en activité et les privés d'emploi, membres à part entière de leur organisation syndicale : la CGT. Ils doivent donc pouvoir y être acteurs et décideurs dans toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles de leur syndicat ; ils ne sont pas syndiqués de la CGT pour y promouvoir des revendications catégorielles déconnectées de l'ensemble des enjeux que nous devons affronter tous ensemble.

2. Tous travailleurs dans la CGT pour défendre les mêmes droits fondamentaux.

Tous les enjeux de société relèvent de l'action conjointe des travailleurs, privés d'emploi, actifs et retraités. La plupart, cependant, relèvent d'abord de la revendication dans l'entreprise. Pour exemple, le droit à la santé : il y a bien un lien entre la pénibilité du travail, le handicap et la perte d'autonomie, droit à la protection sociale : on voit bien que celle-ci repose sur le besoin de développer l'emploi et les salaires, droit à une pension de retraite digne.

3. Lier continuité syndicale et continuité de la vie d'un travailleur.

Ces droits doivent se traduire tout au long de la vie quelle que soit l'étape du parcours et donc se conquérir ensemble. Il est ainsi nécessaire de situer les retraités dans la continuité de leur vie de travailleur et de réfléchir collectivement à la place de chacun dans une CGT qui pose en permanence le défi de la syndicalisation de tous.

Quel syndicalisme actif des retraités ?

Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions: professionnelle et territoriale. C'est dans la dimension interprofessionnelle que chaque retraité doit se retrouver sur des sujets transversaux pour solidifier l'outil syndical, maintenir et conquérir de nouveaux droits.

Il existe à côté des Unions fédérales de Retraités, des Unions syndicales de Retraités dans les territoires! Il faut donc s'interroger sur le lien du Syndicat au territoire ; le lien du syndicat aux autres structures de la CGT (Unions départementales, Unions locales).

Très globalement, en tout cas, il faut construire des sections syndicales de retraités dans les syndicats si on ne veut pas les perdre. Il est donc aussi urgent de travailler à la communication de l'action des travailleurs retraités.

N'y aurait-il pas avantage à nous y préparer quand on est encore actif dans son entreprise, car combien de nos Camarades connaissent en fait leur Union locale et s'y investissent ? Quel lien dynamique entre nos professions, entre notre syndicat et son territoire ? Quel sens donner à notre engagement face à des enjeux de société qui concernent tout le monde ? Il serait dommage de ne découvrir tout cela qu'au moment de la retraite !

Nous avons besoin aussi de travailler le lien retraités-actifs-privés d'emploi au sein du syndicat professionnel en sachant que nos syndiqués ne sont pas tous dans l'entreprise et que cela ne doit pas être un facteur d'exclusion. **Quelle place pour les retraités dans les syndicats ?**

Si les retraités sont organisés au sein d'une section dans leur syndicat, celle-ci ne doit pas être une section indépendante même si, évidemment, elle travaille de façon autonome comme le ferait une section d'établissement. Chacun comprendra que, si les retraités participent aux débats, ils ne peuvent être décideurs dans certains domaines qui engagent le syndicat (négociations avec l'employeur, grève, instances et autres).

Cependant, le syndicat doit prendre en compte les revendications des retraités et les défendre auprès de l'employeur. **Les échanges entre actifs et retraités du syndicat sont les bases de la continuité syndicale et de notre syndicalisme intergénérationnel CGT.** Cela étant entendu, la question de la représentation des retraités est posée au même rang que pour n'importe quelle section syndicale. Le mandatement dans les CE, dans les Congrès, doit reposer sur sa représentativité mais aussi sur sa capacité à faire avancer, l'action, les orientations de toute la CGT.

La vision quantitative (rapport actif/retraité) doit être dépassée par la vision constructive du travailler ensemble qui nous place dans l'interactivité plutôt que dans l'opposition... quel que soit notre statut, nous sommes syndiqués et militants de la CGT. On peut se poser une question : et après ? Comment on accompagne une distribution de tracts, un débat ? Quel mécanisme la CGT construit-elle à tous les niveaux, y compris confédéral, pour que l'action s'inscrive dans la continuité et l'efficacité ?

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose une réflexion approfondie sur notre place dans la Fédération, ainsi que dans les UL. **Il ne s'agit pas d'opposer une structure à une autre mais de faire en sorte de s'appuyer sur chacune d'elles, d'en faire les outils indispensables pour impulser, coordonner, communiquer, contribuer à la syndicalisation des retraités ou futurs retraités et à la convergence des luttes plus que jamais nécessaire dans un contexte d'offensives patronales et gouvernementales.**

Il s'agit d'investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : USR, UL, UD, UFR. Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation afin de peser et d'imposer d'autres choix, pour répondre aux enjeux majeurs qui se posent aujourd'hui au syndicalisme CGT.

Cela passe par la continuité syndicale, par les initiatives pour garder les adhérents lors du passage à la retraite et en gagner de nouveaux pour renforcer le syndicat, tel que :

- La création de sections syndicales de retraités.**
- Ne pas stopper le prélèvement automatique quand le syndiqué part à la retraite.**
- Revendiquer une augmentation de la dotation du CSE pour l'adhésion des retraités à la mutuelle d'entreprise, et la participation des retraités aux activités sociales des CSE.**

LES CAMARADES DU CONSEIL NATIONAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER AVEC LES SYNDICATS SUR LA CONTINUITÉ SYNDICALE.

Contact : gilles.hellier@fnic-cgt.fr